



# Salamandre

LE MAGAZINE QUI TRAITE DE VOS DÉCHETS & DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Les sols, des trésors à préserver !



**LA GAZETTE DU TRI**  
Ensemble, trions mieux pour valoriser plus ! **n°5**

VOTRE SUPPLÉMENT DÉTACHABLE EN PAGES CENTRALES



**Actualités**  
*Projet de modernisation et d'extension de l'UVE Salamandre*



**Dossier**  
*Les sols, ressources à protéger*



**Portrait**  
*David Croissant, responsable environnement et végétal à l'ESA*



**Europe**  
*Face aux défis de la préservation des sols*



## 04 Actualités **Projet d'extension de l'UVE Salamandre – la concertation**

Le SIVERT s'est engagé dans la modernisation et l'extension du site actuel. Dans ce cadre, une concertation a été menée par le syndicat sur son territoire et dans les collectivités partenaires du 14 mai au 14 juin 2024.



## 06 Dossier **Les sols, ressources à protéger**

Les sols fournissent au quotidien les ressources indispensables à notre existence. Comment protéger et restaurer ces écosystèmes pour assurer des sols durables ?



## 09 La Gazette du tri **Seuls les emballages et papiers se recyclent à Anjou Tri Valor**

Les emballages et les papiers sont recyclables et représentent à eux seuls 35% de l'ensemble de vos déchets. Découvrez les conseils, astuces, initiatives locales pour toujours mieux trier.



## 13 Focus **La gestion des sols sur le territoire du SIVERT**

Depuis 2007, le SIVERT s'engage dans la valorisation organique, avec la complémentarité des filières de tri. Les biodéchets valorisés dans les composteurs apportent une ressource précieuse pour les sols.



## 14 **Le point sur**

Les résultats du plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre.



## 15 **Portrait** **David Croissant, enseignant à l'ESA**



L'ESA a pour mission de former les agriculteurs et l'ensemble des acteurs des filières agricoles, pour accompagner les changements vers des modèles d'agriculture plus durables pour les sols.



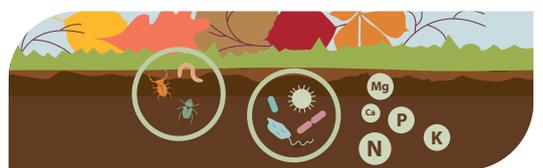
## 16 **Europe** **L'Europe face aux défis de la préservation des sols**

« Un pacte pour des sols sains en Europe » est une des cinq missions lancées en 2021 dans le cadre du programme Horizon Europe. L'objectif d'ici 2030 : restaurer et protéger les sols gravement menacés.



## 18 **Eco-juniors** **Un plongeon dans la vie souterraine !**

Les sols jouent un rôle essentiel en tant que source de vie sur notre planète. Découvrez leurs secrets !



## 20 **Votre service de collecte**

L'édito de votre syndicat de collecte.





**Les sols, fondements de nos écosystèmes, fournissent des ressources essentielles à notre survie.** Ils sont impactés par les activités humaines et les aléas naturels, notamment les changements climatiques. Nous consacrons le dossier de ce numéro à la ressource des sols et à ses enjeux peu connus.

Les sols sont vitaux pour notre survie, fournissant nourriture, eau, énergie et matériaux. Ils stockent également du carbone, contribuant à la lutte contre les changements climatiques. La préservation et la restauration des sols sont essentielles pour garantir notre sécurité alimentaire, notre santé et la qualité de notre environnement. Les pratiques agricoles plus respectueuses des sols, une gestion urbaine maîtrisée, des développements territoriaux équilibrés et la sensibilisation du public sont autant d'outils pour protéger ces précieux écosystèmes.

Ces questions qui entourent les sols sont soulevées au niveau mondial. **L'Europe fait face à un défi de taille sur la préservation des sols et la reconquête d'espaces délaissés ou pollués.**

À l'échelle de notre collectivité, le SIVERT, leur préservation passe par une gestion durable des déchets, dans la suite du dernier numéro de SALAMANDRE consacré aux biodéchets.

Par la complémentarité des filières, les ressources sont valorisées de manière optimale. La valorisation organique offre un retour à la terre des matières compostables (déchets verts, biodéchets...), la valorisation matière permet une économie de ressources naturelles pour de nouveaux usages et la valorisation énergétique entraîne une transformation des déchets ménagers en énergie électrique et thermique. Cette dernière solution apporte d'ailleurs une alternative à l'enfouissement, ainsi qu'à l'utilisation de pétrole, de gaz ou de charbon pour produire de l'énergie.

Un **focus** sur la gestion des sols sur le territoire du SIVERT vous est proposé. Ce dernier s'articule autour de la réduction des déchets et du retour au sol des biodéchets par le compostage, obligatoire pour les ménages depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un dernier point se concentre sur l'artificialisation des sols en Pays de la Loire, un sujet au cœur de l'actualité et des décisions d'urbanisation du territoire.

Vous découvrirez également **le cinquième numéro du supplément détachable « La Gazette du Tri »**. Pour cette édition nous mettons à l'honneur le rôle essentiel du citoyen dans le tri, dans l'optique d'une valorisation maximale de l'ensemble des déchets. Des conseils, des astuces et un focus sur les retours perçus au centre de tri Anjou Tri Valor de Saint-Barthélémy-d'Anjou vous sont proposés pour mieux trier les emballages et papiers.

Vous trouverez également toute **l'actualité du SIVERT** avec un point particulier autour de la concertation menée par le SIVERT et les partenaires du GAC en vue de la modernisation de l'UVE Salamandre et de son extension autour d'une seconde ligne de four. Vous pouvez toujours vous renseigner sur ce sujet en allant sur notre site : [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr) ou venir visiter l'UVE lors des visites proposées sur inscription.

**Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro, et vous souhaite un très bel été.**

Jean-Luc DAVY  
Président du SIVERT de l'Anjou



# L'actu locale et nationale des déchets et de l'énergie

### PROJET D'EXTENSION DE L'UVE SALAMANDRE : la concertation préalable a eu lieu

Le revamping de l'Unité, c'est-à-dire une remise à neuf et la modernisation de l'infrastructure après 20 ans d'exploitation, est prévue en 2026. Cela nécessite de lancer un appel d'offre européen.

Le contexte légal et réglementaire (loi AGECE, SRADETT, PRPGD de la Région Pays de la Loire...), économique (loi de l'offre et de la demande au regard de la diminution des capacités de traitement, TGAP,...) et environnementale (valorisation maximale des déchets ménagers résiduels, transition énergétique, économie circulaire) poussent les collectivités et les entreprises à choisir la valorisation énergétique plutôt que d'autres modes de traitement de leurs déchets, comme les ISDND (décharges) par exemple.

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) prévue en mars 2026, dans une volonté de réduire l'enfouissement et d'assurer la maîtrise du traitement des déchets, Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire et la Communauté de communes du Pays sabolien ont sollicité le SIVERT de l'Anjou afin de bénéficier des services de l'UVE

Salamandre. À l'issue de cette demande, un GAC (Groupement d'Autorités Concédantes) a été constitué en janvier 2024 entre le SIVERT et les trois collectivités. La capacité actuelle du four de l'Unité n'était pas suffisante (115 000 t / an), le projet d'une seconde ligne de four de 85 000 tonnes a donc vu le jour. La capacité totale de l'UVE sera donc à terme de

200 000 t / an. Cette extension a donné lieu à une concertation, menée par le SIVERT sur son territoire et dans les collectivités partenaires et membres du GAC.

La concertation s'est tenue du 14 mai au 14 juin 2024. Les remarques, propositions et délibérations ont été prises en compte dans la mesure du possible avant la publication de l'appel d'offre européen.



Un projet de modernisation et d'extension du site de l'UVE Salamandre est prévu à l'horizon 2026

### VISITES D'ENTREPRISES À L'UVE

L'entreprise Néolith est venue visiter l'UVE Salamandre en mars. Cette rencontre a permis d'échanger sur la complémentarité des solutions de traitement et de valorisation des déchets (ménagers, BTP...), entre projets innovants et réponses existantes. Dans le cadre de l'appel d'offre européen pour le renouvellement de la DSP, les entreprises ayant répondu à un sourcing sont venues tour à tour visiter le site de l'UVE Salamandre et échanger avec les équipes du SIVERT. Ces visites ont eu lieu pendant l'arrêt technique programmé du mois d'avril. Cet arrêt annuel après l'hiver permet un entretien des machines. Pendant les arrêts programmés de l'UVE, les déchets continuent d'être acheminés. Ils sont mis en balles puis remis peu à peu en fosse après le redémarrage de l'UVE.



Maintenance turbine lors de l'arrêt technique du mois d'avril

#### LE SIVERT DE L'EST ANJOU CHANGE DE NOM !

Au regard de l'évolution géographique, en particulier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec l'intégration du Segréen et du Haut Anjou, le SIVERT de l'Est Anjou devient le SIVERT de l'Anjou, afin d'être plus en conformité avec la réalité du territoire et des unités de traitement. Le changement de nom a été acté par l'ensemble des collectivités du SIVERT au printemps 2024.

# RENOUVELLEMENT CERTIFICATION ACADÉMIQUE scolaire cycle 3 pour notre circuit de visite

Le SIVERT de l'Anjou s'est toujours engagé à faire de la qualité d'accueil de ses visiteurs une priorité, pour assurer une totale transparence de l'UVE et apporter des pistes de réflexion aux citoyens. Depuis 2005, la pédagogie et la qualité de la visite à l'UVE Salamandre sont ainsi certifiées par l'inspection académique de Maine-et-Loire.

Le circuit « Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable » a obtenu la certification académique pour les scolaires de cycle 3 (CE2 à 6<sup>ème</sup>), collège et lycée. Le renouvellement de la certification pour le cycle 3 a eu lieu au printemps 2024 et est valide pour une durée de 4 ans. Elle a été effectuée par Monsieur Anthony Audouin, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription. Le SIVERT est ainsi inscrit sur la liste départementale des structures d'accueil à la journée pour le Maine-et-Loire. Le circuit de visite de l'UVE Salamandre accueille chaque année près de 2 500 visiteurs dont 70 % sont des scolaires, avec un projet pédagogique spécifique à chaque classe.

Soucieux de l'importance de transmettre des pistes de réflexion autour des thématiques des ressources naturelles, des énergies et de la gestion des déchets, le SIVERT a conçu des outils pédagogiques pour permettre un meilleur accompagnement des projets éducatifs des enseignants et des établissements scolaires.

Un dossier pédagogique est transmis aux enseignants en amont de la visite et a pour objectif de leur permettre de préparer la visite (fiches préparatoires), de questionner les élèves pendant



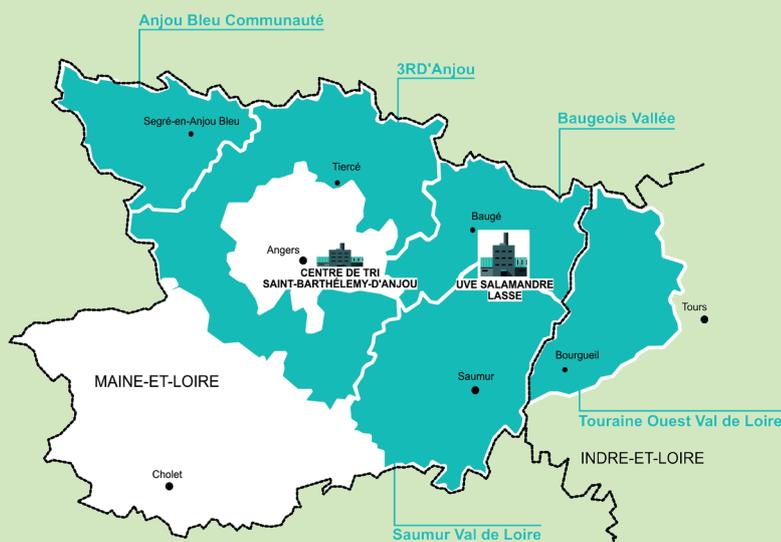
la visite (un questionnaire commun et une découverte thématique du circuit en fin de visite), puis de poursuivre en classe la sensibilisation et la formation des enfants (un bilan et une restitution des élèves).

Chacun des élèves repart avec un Livret des 49 gestes pour le développement durable, conçu comme un véritable outil de prolongement de la visite, qui engage à faire le bon geste au quotidien pour la planète et à responsabiliser les visiteurs.

## LE TERRITOIRE DU SIVERT S'AGRANDIT

La Communauté de communes située en Indre-et-Loire, la CCTOVAL (Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire), a intégré le SIVERT au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en lieu et place du SMIPE Val Touraine Anjou.

Son adhésion a amené trois nouvelles communes au sein du SIVERT (Langeais, Cinq-Mars-la-Pile et Mazières-de-Touraine).



Territoire du SIVERT au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
pour un total de 322 300 habitants

## ENVIE DE DÉCOUVRIR NOS CIRCUITS DE VISITE ?

Inscrivez-vous dès maintenant aux visites programmées pour cet automne sur nos circuits de visite :

■ **UVE Salamandre** (valorisation énergétique de la poubelle noire) :

- Samedi 12 octobre, de 10 h à 12 h
- Samedi 23 novembre, de 14 h à 16 h

■ **Anjou Tri Valor** (valorisation matière de la poubelle jaune) :

- Samedi 16 novembre, de 10 h à 12 h

La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures.

Inscription obligatoire au  
02 41 82 58 24,

ou [paulin.papin@sivert.fr](mailto:paulin.papin@sivert.fr)  
Nombre de places limité.

Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année :

■ **UVE Salamandre** : lundi, mardi, jeudi, vendredi, mercredi semaine paire.

■ **Anjou Tri Valor** : semaines paires : jeudi, vendredi et semaines impaires : lundi, mardi, mercredi.

# Les sols, ressources à protéger

Les sols sont à la base de tous les écosystèmes terrestres. Ils les protègent et nous fournissent au quotidien les ressources indispensables à notre existence. Comme tout milieu vivant, ils dépendent de leur environnement et ont besoin d'apport extérieur pour se développer. Ils sont aujourd'hui parfois appauvris et dégradés par les activités humaines et par des conditions météorologiques de plus en plus extrêmes. Comment protéger et restaurer ces écosystèmes pour assurer des sols durables ?

## Les sols, essentiels à la vie sur Terre

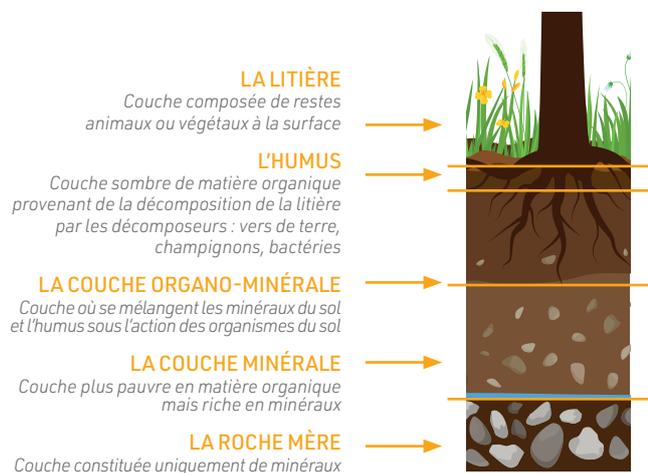
Les sols font partie de notre quotidien, et pourtant nous les connaissons très peu. Fournisseurs de nourriture, d'eau potable, d'énergie, de médicaments, de matériaux, régulateurs climatiques : leurs bienfaits sont multiples et essentiels.

### QU'EST-CE QU'UN SOL ?

Un sol est la zone issue de la dégradation de la roche mère, située en profondeur (ardoise, tuffeau, granite,...). Sous l'action du climat et des organismes vivants, cette roche mère est altérée et se mélange à la matière organique tombée au sol : feuilles mortes, branches, cadavres d'animaux.

Un sol est donc composé de matières minérales et organiques, mais aussi d'air, d'eau et d'organismes vivants. Il forme des paysages différents en fonction du type de roche mère et de ce qui le couvre (plaine, falaises, marais, forêts, ...).

Un sol s'organise en différentes couches, appelées horizons :



Les horizons d'un sol

### LES SOLS, SOURCES DE VIE

Les sols sont le support sur lequel s'organise la vie sur Terre. Ils fournissent à l'ensemble des êtres vivants de nombreuses ressources. Maraîchage, horticulture, sylviculture, élevage d'animaux : en 2018, 50 % des sols en France (soit 25 millions d'hectares) sont occupés par des activités agricoles et nous apportent l'essentiel de notre alimentation (INRAE).

Les sols fournissent aussi les matériaux essentiels à la construction de nos habitats : bois bien sûr, mais aussi matériaux de construction comme la brique, le tuffeau, ou encore le sable. Ils sont également à la source de la plupart des énergies que nous utilisons : le charbon provient de la décomposition de forêts gigantesques datant du carbonifère, le pétrole et le gaz de la décomposition d'animaux et de plantes marines. Ainsi le sol a capté pendant des millénaires du carbone, en particulier le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. La combustion de ces ressources conduit en partie au dérèglement climatique que nous connaissons aujourd'hui par la libération dans l'atmosphère du carbone capté.

Les métaux, issus de l'exploitation minière des sols, sont indispensables dans la fabrication de la majorité des objets de notre quotidien : smartphone, ordinateurs, électroménager. Les industries, dans des domaines aussi variés que l'automobile, l'agroalimentaire, les énergies renouvelables ou encore l'aéronautique, sont aussi dépendantes de ces métaux précieux et terres rares fournis par le sous-sol.

Aspect moins connu, les bactéries et moisissures vivant dans les sols sont à l'origine de nombreux antibiotiques. La pénicilline découverte par Alexander Fleming dans la moisissure *Penicillium* en est un exemple. 10 000 antibiotiques sont présents dans 1 seul gramme de terre ! (Ex Nihilo).

En dehors des ressources produites par les sols, ces derniers ont aussi un effet essentiel pour le maintien des paysages.

### LES SOLS DANS VOTRE QUOTIDIEN

 **95%** de notre alimentation vient du sol (FAO, 2015)

 **70%** de nos antibiotiques proviennent d'organismes du sol (ADEME)

 **25%** des espèces animales et végétales sur Terre vivent dans le sol (ADEME)

**6 000** millions de m<sup>3</sup> d'eau potable sont prélevés dans les nappes phréatiques chaque année (Eaufrance)

Un sol vivant, aéré et ancré par les végétaux favorise l'infiltration et le stockage des eaux pluviales, limitant les coulées de boue provoquées par les inondations. Un sol sain nous permet aussi d'accéder à une eau potable. Avant son arrivée dans les nappes phréatiques, elle est filtrée par la traversée des différents horizons et par les êtres vivants. Les sols aident enfin au rafraîchissement de l'air : l'évapotranspiration du sol et de la végétation le couvrant permettent de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur, contribuant ainsi à l'adaptation au dérèglement climatique. Des arbres d'ombrage peuvent ainsi réduire la température urbaine de 3 à 5°C !

## LES SOLS, UNE SOLUTION CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un pouvoir peu connu des sols est pourtant essentiel à la régulation du climat sur Terre : celui d'être de formidables puits de carbone. Le gaz carbonique, ou CO<sub>2</sub>, est produit en grande quantité par les activités humaines (transport, chauffage, industrie, ...). La France s'est fixée, à l'horizon 2030, une baisse annuelle de 5 % par an de la production de ce puissant gaz à effet de serre. Les sols deviennent dans cette lutte contre les changements climatiques des alliés de choix. En effet, par la photosynthèse, les végétaux absorbent le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère puis le stockent dans leur bois, mais aussi dans le sol, à leur mort, sous forme de matière organique. Un arbre peut à lui seul emmagasiner jusqu'à 800 kg de CO<sub>2</sub> dans sa vie ! À l'échelle mondiale, les sols contiennent, selon les estimations, plus de 1 500 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> organique, soit deux à trois fois plus que l'atmosphère (ADEME). La végétalisation des sols est donc essentielle pour réduire les quantités de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.



Les ressources fournies par les sols (source : ADEME)

## Les sols, des trésors à préserver

*Un centimètre de sol se forme en 200 ans de décomposition ! Les sols sont donc des ressources non renouvelables à l'échelle d'une vie humaine. Dans ce contexte, certaines agricultures intensives peuvent fragiliser les sols. L'artificialisation, liée en particulier au développement des métropoles et agglomérations, y contribue également. Ainsi selon la FAO, 25% des sols sont dégradés et subissent une pression importante (Rapport FAO - 2011).*

### LES SOLS SOUS PRESSIONS

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et afin de répondre au défi de nourrir la population mondiale en constante augmentation, l'agriculture vivrière devient de plus en plus intensive. Les progrès techniques (essor des tracteurs, développement des industries de produits phytosanitaires) permettent de produire beaucoup plus sur une même surface. Mais cette agriculture intensive a des conséquences, en particulier sur la qualité des sols.

La mécanisation et le surpâturage peuvent les tasser et les asphyxier. L'usage d'engrais et de produits insecticides, pour augmenter le rendement et lutter contre les parasites, entraîne une fragilisation des sols, voire des détériorations. Ces éléments se retrouvent même parfois dans les nappes phréatiques, les rivières ou certaines productions. L'industrialisation des dernières décennies a aussi des effets négatifs sur les sols : destruction (mines, excavations), pollution, eutrophisation et acidification des sols.

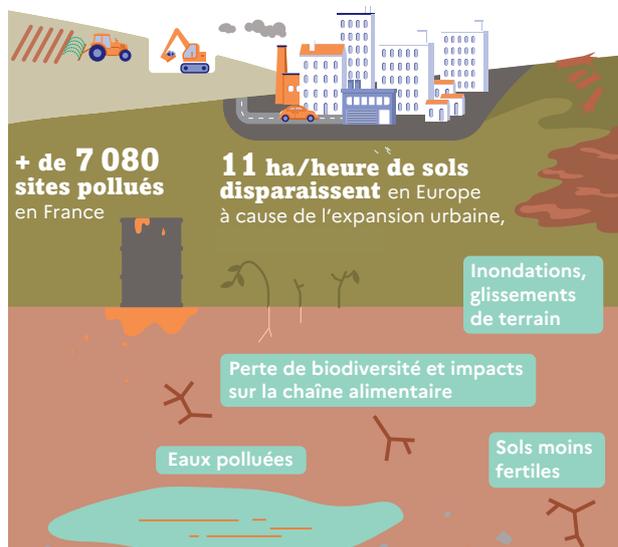
Les pressions naturelles sont également de plus en plus fortes. Les changements climatiques ont notamment de lourdes conséquences : périodes de sécheresses, augmentation du niveau de l'eau, érosion du sol et des nappes. Ces phénomènes engendrent des catastrophes naturelles aux conséquences parfois désastreuses : incendies de forêts, inondations, tempêtes, coulées boueuses, effondrement de pans de montagnes, atteinte des fondations d'habitations...

### 4 PRINCIPALES MENACES

**Surexploitation** tassement, excavation... **Imperméabilisation** par les routes, parkings, constructions...

**Pollution** par les pesticides, produits chimiques, plastiques...

**Érosion** liée à la déforestation aux surfaces nues...



Les conséquences de la dégradation des sols (source : ADEME)

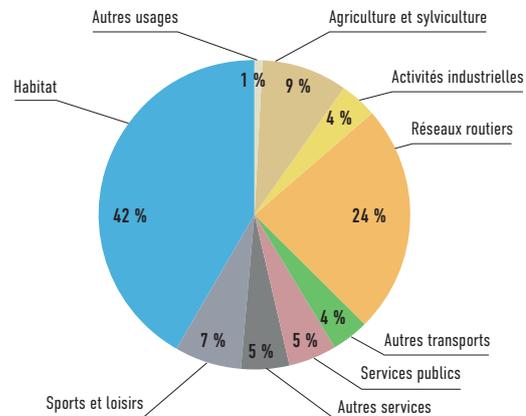
### L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : UN ÉQUILIBRE FRAGILE

L'artificialisation est définie comme «l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol [...] ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage» (article 192 de la loi Climat et résilience).

Entre 2010 et 2020, la population urbaine passe de 50,1 à 52,9 millions d'habitants (soit +2,8 millions) en France, sur un total de 67,6 millions de français (INSEE, 2020). Parallèlement, la superficie des villes s'accroît. Cette croissance urbaine se caractérise par une consommation des sols agricoles, puis des sols forestiers ou prairiaux, entraînant de multiples effets.

Leur imperméabilisation amplifie les inondations et ruissellements, et diminue leur biodiversité. Les conséquences sont aussi socio-économiques : coûts de l'entretien et de l'aménagement des équipements publics (routes, électricité, assainissement), augmentation des temps de déplacement, réduction de la productivité des surfaces agricoles.

L'équilibre entre la préservation des sols pour l'agriculture ou la forêt et leur artificialisation en vue d'améliorer la qualité de vie des populations est complexe, et peut être source de tensions entre territoires.



Répartition des sols artificialisés en France métropolitaine en 2014 (Agreste)

## Préserver des sols vivants : les leviers pour agir

*Collectivités, entreprises, agriculteurs, industriels, jardiniers : chacun a son rôle à jouer pour préserver les sols existants et restaurer les sols fragilisés.*

### PRÉSERVER LES SOLS EXISTANTS

Les sols mettent énormément de temps à se former : il est donc essentiel de préserver ceux qui existent déjà. Les méthodes se diversifient pour accompagner la transition agricole, soutenue par le plan France Relance de 2020. Plusieurs approches peuvent se combiner, aussi bien pour les professionnels que les particuliers : nourrir le sol, réaliser des rotations des cultures, mettre en place des couverts végétaux permanents, maintenir voire réimplanter des haies, diminuer le travail du sol (labour), mieux gérer les systèmes d'irrigation, limiter les engrais et pesticides à des produits dont les incidences sont meilleures.

Mais le développement urbain est aussi à repenser au regard des sols : l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est inscrit dans la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 (voir pages Europe). Ses ambitions : réinvestir et densifier les zones déjà bâties ou imperméabilisées, concevoir des architectures économes en espace, ou encore gérer de manière différenciée les espaces verts. Ces évolutions répondent à une demande sociétale émergente autour de la nature en ville, mais surtout à la volonté de préserver la qualité des sols pour l'agriculture, la forêt et une maîtrise équilibrée du territoire.

La France et l'Europe ont su beaucoup plus que d'autres pays prendre les moyens de protéger leurs sols via une agriculture performante et préservant l'environnement. Les zones humides, par exemple, présentent des sols rares au regard de leur biodiversité et de leur utilité dans la régulation des crues. Elles bénéficient de mesures de gestion agricole spécifique, comme localement les Basses Vallées Angevines.

### MIEUX CONSOMMER = SOLS PRÉSERVÉS !

Vos choix d'achats ont un impact sur le sol. Comment agir au quotidien ? En choisissant par exemple :

- une alimentation provenant de techniques agricoles respectueuses des sols, locale, sans emballages, sans plastiques,
- des vêtements / textiles en fibres naturelles,
- de garder ou réparer ses électroménagers plutôt que d'en changer,
- éviter les sources d'énergie carbonées (charbon, gaz, pétrole...).



### RESTAURER LES TERRES DÉGRADÉES ET RENATURER DES CENTRES URBAINS

Les projets d'aménagement du territoire incluent désormais la restauration des sols dans leur cahier des charges : diagnostics plus poussés, concertation de l'ensemble des acteurs et méthodes innovantes se mettent au service de la désimperméabilisation et de la végétalisation des sols artificialisés.

Cela passe par exemple par l'implantation de noues (fossés à rives en pente douce qui ralentissent l'écoulement des eaux de pluies), d'aires de jeux ou de stationnement perméables, ou encore d'îlots de fraîcheur, bienvenus pendant les vagues de chaleurs estivales.

La plateforme Nature en Ville, initiée par les Ministères en charge de l'environnement et du logement, a été créée en 2013. Elle regroupe les dispositifs nationaux mis en place pour remettre la nature en ville et propose des partages d'initiatives mises en place partout en France. De quoi inspirer d'autres projets locaux.

# LA GAZETTE DU TRI

Ensemble, trions mieux pour valoriser plus !



N°5 : Juillet 2024

Publication du SIVERT de l'Anjou, à destination des habitants du territoire qui s'engagent pour mieux trier.



## VOTRE GESTE DE TRI COMPTE !



Découvrez la Gazette du tri, votre supplément détachable dédié au tri sur le territoire du SIVERT de l'Anjou. Après quatre numéros consacrés au tri des emballages métalliques, verres, PET puis papiers sur le site de votre centre de tri Anjou Tri Valor, découvrez les conseils, astuces, initiatives locales pour toujours mieux trier.



No Spécial :  
Seuls les emballages et papiers se recyclent

## EN PRATIQUE : bien trier ses emballages, ça a vraiment un impact ?

Les emballages et les papiers sont recyclables et doivent être déposés dans votre sac ou bac de tri jaune et / ou bleu (selon les territoires). Ils représentent à eux seuls plus de 35 % de l'ensemble de vos déchets. La chaîne de tri du centre Anjou Tri Valor, à Saint-Barthélemy-d'Anjou, est un outil performant pour trier au mieux les différents matériaux : trieurs optiques pour différencier les types d'emballages plastiques fibreux, séparateurs balistiques pour répartir les matériaux en fonction de leurs formes (corps creux / corps plats), séparateur magnétique ou courant de Foucault pour les métaux et séparateur aérodynamique pour les films plastiques. Enfin, une vingtaine de personnes finissent « à la main » le tri machine. Ce processus permet d'obtenir en sortie dix flux de matières

recyclables différentes. Elles sont ensuite acheminées vers les filières de recyclage françaises et européennes, où elles (re) deviendront des matières premières prêtes à l'emploi pour l'industrie. Près de 80 % du volume entrant est recyclé dans une volonté d'économie circulaire et de valorisation matière. Il s'agit de préserver les ressources matérielles de la Terre (bois pour les emballages cartons et les papiers, minerai de fer et bauxite pour les emballages acier et aluminium, pétrole brut pour les emballages plastiques...), mais aussi l'eau et l'énergie nécessaires à la fabrication d'objets neufs. Même si les résultats de matières valorisées sont très bons sur le territoire du SIVERT avec 98 kg/hab/an (contre 72 kg en moyenne sur le territoire français - CITEO), il demeure des erreurs de tri (environ 20 kg/hab/an, soit

1/5<sup>ème</sup> des déchets déposés dans la poubelle jaune). Ces 20 %, appelés « refus de tri », sont des déchets non-conformes, qui ont été déposés dans les bacs jaunes mais qui ne correspondent pas aux consignes de tri (restes alimentaires, tissus, outils, bois, piles, jouets, couches usagées, matériaux de bricolage). Ils résultent de négligence, manque de rigueur ou de connaissance, voire d'incivilité. Ces erreurs compliquent le traitement au centre de tri, génèrent des coûts supplémentaires (traitement, transport) mais surtout risquent de bloquer la chaîne de tri, de casser des machines ou pire, de mettre en danger le personnel. En 2023, la moyenne de refus de tri sur l'ensemble du SIVERT était d'environ 23 % mais ce chiffre est en augmentation...

À chacun donc d'agir !

## LES BONS réflexes

- JE N'UTILISE QUE LES SACS DE TRI FOURNIS PAR MA COLLECTIVITÉ POUR TRIER MES EMBALLAGES !  
Un seul sac de tri, sinon le contenu ne peut pas être trié. Sinon j'éjette en vrac, sans sac, dans mon bac de tri correspondant.



- J'HÉSITE : OÙ DÉPOSER MON DÉCHET ? JE ME RENSEIGNE.  
En cas de doute, je consulte [www.triercestdonner.fr](http://www.triercestdonner.fr) et je choisis la déchetterie ou la poubelle noire.



- JE N'IMBRIQUE PAS MES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES.  
Au centre de tri, ils ne pourront pas être séparés et ne seront donc pas valorisés.



## LE MOT DU TRI

Seuls les emballages et papiers se mettent dans votre bac de tri jaune, bleu ou en point d'apport volontaire selon votre collectivité. Une signalétique est apposée sur tous vos achats et vous indique où jeter vos déchets.

Pour le bac de tri, vous retrouverez ce logo sur votre emballage :



LE TRI + FACILE



Séparer les éléments avant de trier

### LES FILIÈRES DU RECYCLAGE DE VOS EMBALLAGES ET PAPIERS



### LE TRI, UN DES MAILLONS DE LA FILIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



# VOTRE TRI : AGIR À SON NIVEAU, POUR LE BIEN DE TOUS

## COMMENT EST FINANÇÉ LE RECYCLAGE ?

En France, le recyclage est financé en grande partie par la contribution des entreprises, à travers la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et le tarif Citeo\*. Le principe de la REP : plus un emballage est difficile à recycler, plus l'entreprise paie pour son écoconception, son tri et son recyclage. Il s'agit d'une application du principe pollueur-payeur. Le tarif de contribution des entreprises clientes de Citeo prend en compte le type de matériau utilisé, son poids et le nombre d'unités mises sur le marché. Des malus sanctionnent les mauvaises pratiques, tandis que des bonus encouragent l'écoconception des emballages et la sensibilisation au geste de tri. Citeo verse des soutiens financiers aux collectivités en charge de la collecte et du traitement des emballages et papiers. Ce soutien permet de financer environ 75% des coûts liés aux emballages et papiers.

\*Née du rapprochement d'Eco-Emballages et Ecofolio, Citeo est une société financée par les entreprises.



**800 M d'€ / an**

sont versés par Citeo aux collectivités pour financer le recyclage des emballages et papiers.

**Seuls 50%**

des coûts supportés

## QUE POUVEZ-VOUS METTRE DANS VOTRE BAC DE TRI ?

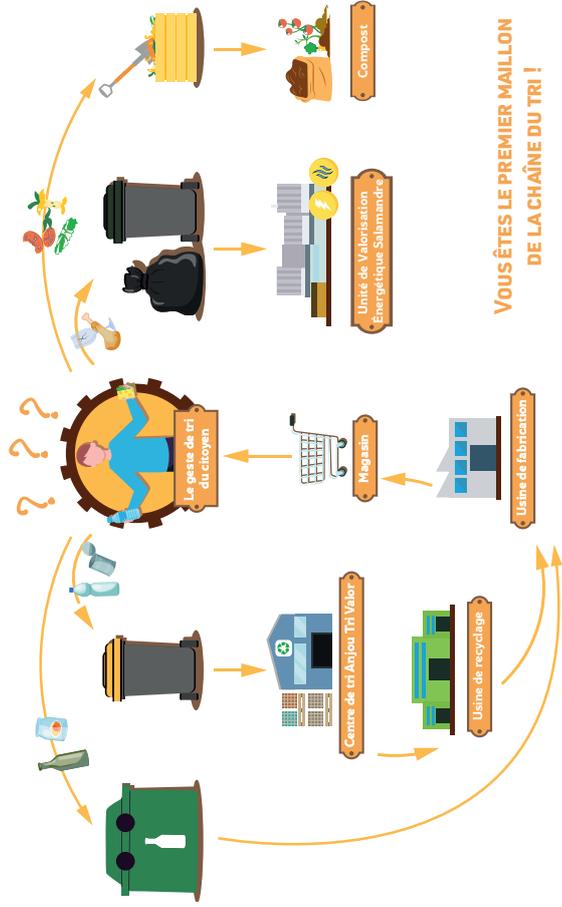
Conteneurs individuels jaune ou bleu, sacs jaunes ou points d'apport volontaire : à chaque territoire son bac de recyclage. **Pour être sûr de ce que l'on peut y mettre, la question à se poser est : « Mon déchet est-il un emballage ou un papier ? »**

**SI OUI :**

→ **il va dans le bac de tri** (si vous êtes en collecte séparée, le papier se dépose dans les points d'apport volontaire ou bac bleu).

**SI NON :**

→ **si c'est une autre matière,** il va soit dans la poubelle noire dédiée aux ordures ménagères résiduelles, soit en déchetterie. → **si c'est un biodéchet / déchet organique,** il se composte.



**VOUS ÊTES LE PREMIER MAILLON DE LA CHAÎNE DU TRI !**

## STOP AUX ERREURS DE TRI !

### PAS DE LAMES OU OBJETS TRANCHANTS

Les objets tranchants qui n'ont pas été triés automatiquement par la chaîne de tri arrivent en cabine de tri. Là, les trieurs doivent séparer à la main les matières recyclables des autres. Tous les objets tranchants (couteaux, lames, seringues) mettent leur sécurité et leur santé en danger.



### PAS DE PILES OU DE BATTERIES

Au moindre choc, les piles émettent une étincelle pouvant mettre le feu aux déchets. En cas d'incendie, l'ensemble de la chaîne est plongé sous la mousse pour étouffer les flammes. Les équipes doivent évacuer en moins de 4 minutes. Pensez au personnel qui travaille sur site et à leur sécurité.



### PAS DE PIERRES OU DE PIÈCES MÉTALLIQUES

Des gravats et des objets métalliques (pièces mécaniques, barres de fer, poêles, etc.) sont régulièrement retrouvés dans les collectes de tri du territoire. Ils abîment les tapis, dégradent les machines ou pire, les cassent. La chaîne de tri est très régulièrement bloquée et nécessite souvent de réparer voire remplacer la machine endommagée...



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En tant que citoyen, la qualité de votre tri est essentielle ! En triant mieux, vous avez le pouvoir :

- d'améliorer les conditions de travail des agents du centre de tri ;
- de faire gagner du temps dans le traitement des déchets et de diminuer les temps d'arrêt des machines pour la maintenance ;
- de diminuer les coûts de refus de tri, de traitement et de transport pour la

par les collectivités sont couverts (contre un objectif de 80%). Le reste est payé par les contribuables.

## VOS ÉVÉNEMENTS autour du tri

VISITE GUIDÉE DU CENTRE DE TRI  
ANJOU TRI VALOR PAR LE SIVERT  
À SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU :

- SEMAINES PARES : LES JEUDIS  
ET VENDREDIS
- SEMAINES IMPAIRES : LES  
LUNDIS, MARDIS ET MERCREDIS

Renseignements et réservations :  
paulin.papin@sivert.fr - 02 41 82 58 24

COMICES BAUGEOIS VALLÉE :

- 17 ET 18 AOÛT : VAULANDRY
- 31 AOÛT ET 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE :  
GENNETEIL

FÊTE DE LA RÉCUP' :

- 5 OCTOBRE 10H À 18H À VIVY

VISITES SPÉCIALES 3RD'Anjou :

- 6 NOVEMBRE À 10H ET À 14H30
- 20 NOVEMBRE À 10H

Renseignements et réservations :  
prevention@3rdanjou.fr

MISSION ZÉRO DÉCHET 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION :

- SAMEDI 16 NOVEMBRE À  
ÉTRICHÉ

Renseignements :  
prevention@3rdanjou.fr



Votre calendrier de collecte est à retrouver en lien sur le site du SIVERT, tapez le nom de votre commune et accédez à vos informations en un clic sur [www.sivert.fr/en-direct-dans-vos-communes](http://www.sivert.fr/en-direct-dans-vos-communes)

## LE MUSÉE des erreurs

**Le mot des professionnels :** « Trois types de déchets arrivent très souvent par erreur au centre de tri Anjou Tri Valor. Ils ont de lourdes conséquences sur le fonctionnement de la chaîne et la sécurité des agents :

- **Des contenants en verre (bouteilles, bocaux, etc.) :** le verre se casse durant le transport et les éclats vont passer dans toute la chaîne, pouvant créer des crevaisons de pneus des véhicules, des projections dangereuses pour le personnel, l'abrasion ou la découpe de certaines machines de la chaîne.

→ **Les emballages en verre doivent être déposés dans les bacs d'apport volontaire dédiés.**



- **Des textiles, filets, grands films étables, tuyaux d'arrosage, ficelles :** ils se prennent et s'enroulent dans les machines. Le personnel vérifie la

Si le geste de tri ne fait que progresser grâce aux habitants et aux collectivités, malheureusement, entre 2010 et 2021, la production d'emballages mis sur le marché a augmenté de 13% (+ 28% pour les emballages plastiques autres que bouteille et flacon), alors que les objectifs nationaux affichaient une baisse de 15% ... !

chaîne de tri tout au long de la journée et intervient en cas de bourrage d'une machine, ce qui peut être dangereux en fonction de l'objet à retirer. Pendant ce temps, la chaîne est arrêtée, de quelques minutes à plusieurs heures selon l'importance du bourrage !

→ **Ces matériaux doivent être déposés dans les bornes textiles ou en déchetterie.**



- **Des contenants gaz non vidés (déodorants, désodorisant, etc.) :** les récipients en acier sont acheminés jusqu'à la presse à paquet. Celle-ci les écrase en cubes. S'il reste du gaz dans le contenant, une explosion a lieu dans la presse, mettant en danger le personnel qui travaille à proximité. Plusieurs explosions ont lieu chaque mois, voire chaque semaine ! Il peut également y avoir un début d'incendie.

→ **Les aérosols doivent être complètement vidés avant d'être déposés dans le bac de tri. Les bouteilles de gaz doivent être ramenées au revendeur, ou en déchetterie agréée. »**



Étienne, Directeur centre de tri  
Anjou Tri Valor

## PROFESSIONNELS RÉPONDENT à vos questions

**Héliène, habitante de Val d'Erdre-Auxence Dans quelle poubelle dois-je jeter les capsules de café ?**

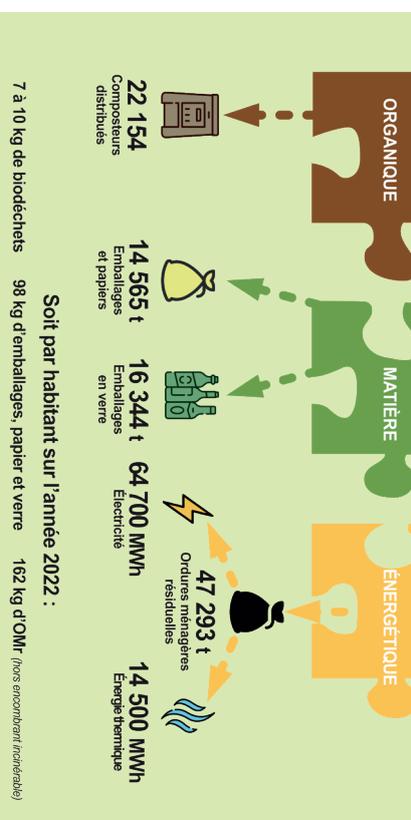
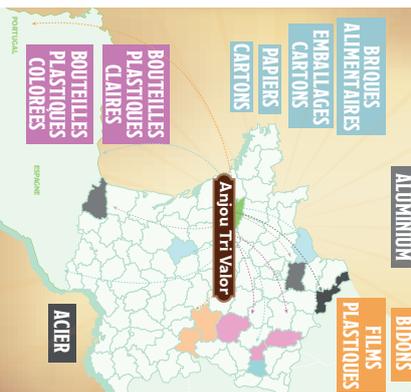
**Réponse :** Tout dépend de la matière dont les capsules sont faites. S'il s'agit de capsules en papier, elles sont compostables. Si elles sont en aluminium, vous pouvez les déposer dans votre bac de tri jaune. Le centre de tri Anjou Tri Valor est équipé pour récupérer magnétiquement cet aluminium. Mais si vos capsules sont en plastique, elles ne sont pas recyclables, car trop petites : direction la poubelle des ordures ménagères. En cas de doute, vérifiez la consigne de tri visible sur l'étiquette du produit.

**Clément, habitant de Baugé Faut-il séparer les différents plastiques de mes emballages de gâteaux ?**

**Réponse :** Effectivement, si votre emballage comporte plusieurs matériaux différents (cartonnette, film et barquette plastique par exemple), il est nécessaire de les séparer l'un de l'autre. En effet, ils ne sont pas destinés à la même filière de recyclage. Au centre de tri Anjou Tri Valor, ce sont des machines sophistiquées, les trieurs optiques, qui vont les séparer et les envoyer vers la bonne destination. Si les différents éléments sont restés accrochés, cela peut rendre plus difficile le processus de recyclage et engendrer un surplus de travail au niveau de la cabine de tri.

Pour poser votre question, envoyer votre message à [contact@sivert.fr](mailto:contact@sivert.fr)





Aucun déchet portant le logo de poubelle barrée ne doit être mis dans le bac de tri ! Adressez-vous dans ce cas à votre collectivité (déchetterie ou magasin).

## LA VALEUR DU TRI

**BRAVO** : Votre geste de tri permet de préserver les ressources naturelles et de réduire les impacts sur la planète.

## VALORISATION maximale

En 2023, les habitants du SIVERT ont trié 14 565 T d'emballages et papiers, dont :



Cela représente une économie de :



Ils ont également trié **16 344 T** D'EMBALLAGES EN VERRE : Cela représente une économie de : **19 613 T** DESABLE CALCAIRE...

## VOUS SOUHAITEZ RÉDUIRE LA QUANTITÉ D'EMBALLAGES QUE VOUS JETEZ ?

UNE INITIATIVE CITOYENNE

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Lancez-vous dans « l'Objectif Zéro déchet » !

En ce qui concerne les déchets triés dans votre bac de tri, il s'agit pour la plupart d'emballages alimentaires : barquettes plastiques, cartonnettes, sachets plastiques, sacs en papier jetables, canettes en aluminium, etc.

Plusieurs solutions simples s'offrent à vous pour aller vers une diminution de vos déchets :

- Prévoyez vos contenants réutilisables quand vous allez faire vos courses ! Emportez avec vous des sacs en tissu pour peser vos fruits et légumes. Demandez à vos bouchers, poissonniers, fromagers, de vous servir dans vos boîtes en plastique réutilisables, ou mieux, en verre. Remplissez vos bocaux au rayon vrac avec les produits secs (pâtes, riz, céréales, etc.). Pour finir, transportez le tout dans un panier, un grand sac en tissu ou un cageot.



Un doute, une question ? Rendez-vous sur le site : [www.triercestdonner.fr/guide-du-tri](http://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri) pour savoir dans quelle poubelle mettre votre déchet.



# La gestion des sols sur le territoire du SIVERT

## Focus

En France, environ 28 millions de tonnes de biodéchets sont générées chaque année, dont une partie provient du secteur agricole sous forme de résidus de culture, de fumier et d'autres déchets organiques. Les déchets alimentaires représentent aujourd'hui 38 % du contenu de la poubelle des ménages en moyenne. Ces biodéchets sont une ressource riche en nutriments, respectueuse de l'environnement et facilement accessible. Pour la gestion des sols sur le territoire du SIVERT, la promotion du compostage des biodéchets est au cœur des axes de la politique de traitement des déchets. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des biodéchets à la source est devenu obligatoire pour la collectivité. Les structures du SIVERT offrent des moyens de mettre en place ces nouveaux services.

### RÉDUCTION DES DÉCHETS AVEC LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

Sur le territoire du SIVERT, chaque habitant produit en moyenne 60 kg de biodéchets par an, dont 20% à 30% sont valorisés en compost, contribuant ainsi à enrichir les sols tant chez les particuliers que dans l'agriculture.

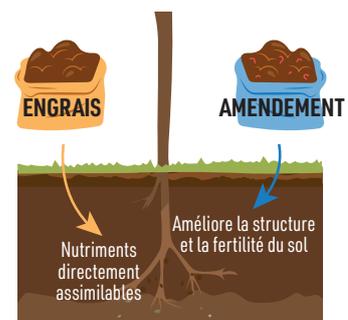
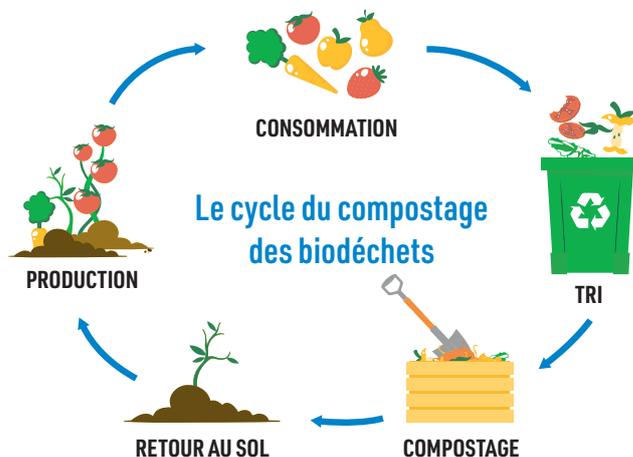
Depuis 2007, le SIVERT s'est engagé dans la valorisation organique, complétant les filières de tri existantes.

22 394 composteurs ont été distribués aux habitants du territoire depuis 2006, en lien avec les structures de collectes, afin de permettre une valorisation organique optimale (aide de 15 € du SIVERT au financement). Le compostage des biodéchets permet de fournir une ressource pour les sols, réduisant ainsi la quantité de déchets traités.

Il rend possible une valorisation maximale de ces déchets et contribue à la maîtrise des coûts.

### INTÉRÊT DU COMPOSTEUR POUR LE MONDE AGRICOLE

Le composteur ne se limite pas à être un simple réceptacle de déchets. En recyclant les déchets organiques, il fournit un amendement riche en éléments nutritifs pour les sols, favorisant des rendements agricoles accrus et une résistance aux maladies. En plus de régénérer les sols, il réduit le gaspillage en offrant une seconde vie aux biodéchets. Cela contribue à une agriculture plus respectueuse de l'environnement, réduisant la dépendance aux engrais chimiques.



## L'ARTIFICIALISATION DES SOLS AGRICOLES DANS LES PAYS DE LA LOIRE, UN ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

En Maine-et-Loire, un peu plus de 68 % du territoire étaient consacrés à l'agriculture en 2021. Ce département, principalement agricole, fait face à une problématique d'artificialisation des sols importante, contre laquelle l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) cherche à répondre. Ce phénomène est illustré par l'étalement urbain, entraînant une réduction des terres agricoles et naturelles. Dans le même temps, dans le Maine-et-Loire, des municipalités comme Beaufort-en-Anjou, Segré-en-Anjou-Bleu et Brissac-Quincé-Loire-Aubance sont confrontées à une augmentation significative de leurs besoins pour le logement ou le développement économique de leurs territoires, liés à leur attractivité. Un sacré enjeu pour les territoires ruraux !

Exemples de surfaces de terres supplémentaires artificialisées, entre 2011 et 2022 :

- Beaufort-en-Anjou** : 222 419 m<sup>2</sup>
  - Brissac-Loire-Aubance** : 611 878 m<sup>2</sup>
  - Segré-en-Anjou-Bleu** : 2 134 107 m<sup>2</sup>
- Source : Ouest France, 18 mars 2024

# Les résultats du plan de suivi de l'environnement

Les résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT de l'Anjou sont présentés chaque année à la Commission de Suivi de Site présidée par le sous-préfet de Saumur et sont consultables sur le site Internet du SIVERT.

Les résultats des émissions atmosphériques sont également communiqués quotidiennement sur le site du SIVERT ([www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)) à J+1 (exception faite du week-end).

> **Le Système AMESA - in situ**  
Mesures de dioxines en semi continu :  
des rejets 52 fois inférieurs au seuil autorisé

## Dioxines – émissions en sortie de cheminée

Suivi en phase d'exploitation			
Périodes	Valeur arrêté du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	Valeur de l'arrêté d'exploitation de l'UVE Salamandre	Valeur moyenne mesurée sur l'UVE Salamandre
du 28/06/23 au 25/07/23	0,1 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>	0,08 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>	0,0011 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 25/07/23 au 22/08/23			0,0013 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 22/08/23 au 18/09/23			0,0007 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 18/09/23 au 16/10/23			0,0131 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 16/10/23 au 14/11/23			0,0038 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 14/11/23 au 11/12/23			0,0038 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 11/12/23 au 11/01/24			0,0019 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>

Unité de mesure utilisée : le nanogramme, 10<sup>-9</sup> g par Normaux M<sup>3</sup>.



### CONCLUSION :

- Sur l'année 2023, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est 52 fois inférieure à la norme européenne.

Source : SIVERT

> **L'analyse des retombées atmosphériques :**  
8 pôles de collecteurs dans un rayon de 3 km autour de l'UVE

## Retombées dioxines et métaux lourds - air

### CONCLUSIONS :

Pour les campagnes P113 à P115 (du 13 juillet 2023 au 19 janvier 2024) : « Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural ».

Source IRH



> **Les lichens, des biocepteurs vivants analysés à 10 km du site : aucune traçabilité**

## Dioxines et métaux lourds – lichen

### Phase de suivi : Année 2023

	Dioxines (en ng I-TEQ/kg)	Métaux lourds (en mg/kg)		
		Plomb	Cadmium	Mercurure
Grangeardière	1,6	2	0,2	0,1
Briantaisière	1,4	2,1	0,15	0,1
Bois Martin	2,3	2	0,09	0,09
Brégellerie	1,2	0,8	0,14	0,09

### Dioxines et furanes

Objectif : < 20 ng I-TEQ / Kg

Restriction à l'usage agricole : > 160 ng I-TEQ / Kg



### CONCLUSIONS :

« PCDD/F : L'analyse logarithmique des congénères montre des courbes qui témoignent de sources diverses comme c'est souvent le cas lors de bruits de fond généralisés. ETM (métaux) : La charge métallique est particulièrement faible pour chacun des emplacements. Aucun ETM ne présente de significativités. »

Source : Air lichens

> **Le Lait, un traceur naturel étudié dans les exploitations agricoles voisines : aucun impact**

## Dioxines - lait



Valeur cible	Obligation de recherche des sources		Impropre à la consommation
1	3		> 5
	État des lieux En pg I-TEQ/g de matière grasse		Juillet 2023 En pg I-TEQ/g de matière grasse <sup>1</sup>
	OMS 1998	OMS 2005	OMS 2005 <sup>1</sup>
La Verne	0,42	0,37	0,24
L'Hommelais	0,34	0,30	0,23
Le Cormier	0,45	0,39	0,22
Le Theil	-	-	0,23

<sup>1</sup> Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n° 1259/2011.



### CONCLUSIONS :

« Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait. »

Source INERIS



# David Croissant, responsable du Département Environnement Végétal et Cadre de Vie à l'ESA

Les sols sont essentiels à la vie. Ils sont une ressource précieuse qu'il convient de préserver et de restaurer. Rencontre avec David Croissant, enseignant en techniques horticoles et responsable du département Environnement, Végétal et Cadre de Vie au sein de l'ESA, École Supérieure des Agricultures.



David Croissant

**Pouvez-vous nous présenter, en quelques mots, l'ESA et votre rôle au sein de l'établissement ?**

**D.C.** Située à Angers, cette « vieille dame » de 120 ans a pour mission de former les agriculteurs et l'ensemble des acteurs des filières agricoles. Ce sont près de 3 000 étudiants que nous accompagnons chaque année au sein de plusieurs pôles (ingénieurs, BTS et Licence, Bachelor, ...) sur des modalités différentes (étudiants, alternants et à distance).

Mes missions d'enseignement sont centrées sur les productions végétales spécialisées (horticulture, maraîchage et arboriculture fruitière) et les transitions alimentaires, agricoles et énergétiques. Nous explorons la conception de systèmes de production plus durables. Dans ce cadre, j'ai en charge le domaine d'approfondissement *Transition environnementale et durabilité*, en 5<sup>ème</sup> année du cursus ingénieur, qui destine notamment au pilotage de projets environnementaux sur les territoires (déchets, alimentation durable, biodiversité, énergie).

**Quels sont les grands enjeux actuels en matière de préservation des sols ?**

**D.C.** Rappelons que le sol est essentiel à notre alimentation au quotidien, puisque 95 % de ce que nous mangeons en vient. Il abrite aussi une partie de nos ressources hydriques (nappes

phréatiques), et 59 % de la biodiversité. Les enjeux de sa préservation sont multiples : agricoles pour notre souveraineté alimentaire ; climatiques puisque le sol permet de séquestrer du carbone, donc d'atténuer le dérèglement climatique ; sociaux avec l'accès au foncier pour installer des agriculteurs ou gérer l'artificialisation des sols.

**De quelle manière le sol est-il devenu un enjeu pour l'agriculture et plus généralement notre société ?**

**D.C.** Dans les années 1970 à 2000, mes parents étaient agriculteurs et éleveurs laitiers. De cette époque, je retiens l'idée que le sol était considéré comme un support physique inerte. Le concept de durabilité était inexistant. Agriculture intensive marquée par la chimie (engrais et pesticides), travail généralisé (labour) : ces maltraitements ont entraîné l'usure des sols qu'on peut observer aujourd'hui. Lorsque la ressource commence à manquer, les acteurs agricoles s'en préoccupent. On commence tout juste à discuter de la santé des sols, à un moment où les experts estiment que 60 % des sols européens sont dégradés voire très dégradés. La prise de conscience est aujourd'hui plus forte et un projet de directive européenne sur la qualité des sols devrait voir le jour (cf. article p.16)

**À quels défis sommes-nous confrontés dans la région, en ce qui concerne la préservation (ou la gestion) des sols ?**

**D.C.** Les sols sont peut-être moins dégradés dans notre région : elle bénéficie d'une diversité de systèmes agricoles (grandes cultures, élevages, etc.) fonctionnant en synergie, et les paysages sont variés, passant du bocage à l'openfield. Néanmoins des signaux faibles, comme les plafonnements des rendements en céréales, sont présents

et justifient la prise de conscience de nombreux agriculteurs. J'observe la mise en place de moyens techniques limitant les impacts sur les sols : vigilance sur les taux de matières organiques, développement des couverts et des intercultures (sols jamais à nu), réduction ou arrêt du travail du sol (agriculture de conservation des sols). Avec l'écologie, l'agronomie est au cœur des réflexions des scientifiques : l'agroécologie émerge. Il faut enfin noter que les sols sont une partie de la réponse à d'autres défis émergents, dont celui de l'eau. Notre région connaît une modification de ses précipitations avec - 20 % de pluie en été et + 20 % en hiver. La problématique se situe donc dans la capacité des sols à stocker l'eau en été et de l'évacuer en hiver. Dans ce cadre, la matière organique et la vie du sol sont des réponses essentielles.

**Avez-vous des conseils pratiques à nous donner pour préserver les sols ?**

**D.C.** On peut caractériser trois niveaux de sensibilisation : les collectivités, les particuliers et les agriculteurs. Pour les collectivités il est nécessaire de répondre aux besoins des citoyens tout en limitant l'artificialisation des sols, notamment avec la loi ZAN (Zéro artificialisation Nette) (cf. article p.16). Pour les particuliers, l'attention doit être portée sur les pratiques de jardinage moins impactantes pour les sols (paillage contre l'érosion, etc.). Enfin pour les agriculteurs, les changements de pratiques doivent être généralisés par la sensibilisation et/ou la formation. L'ESA a donc une mission essentielle de formation des agriculteurs et des générations d'agriculteurs à venir, via le partage de nos connaissances autour de l'agroécologie.

Tout est, au final, une question d'échelle, et chacun d'entre nous est concerné par la préservation des sols.

# L'Europe face aux défis de la préservation des sols

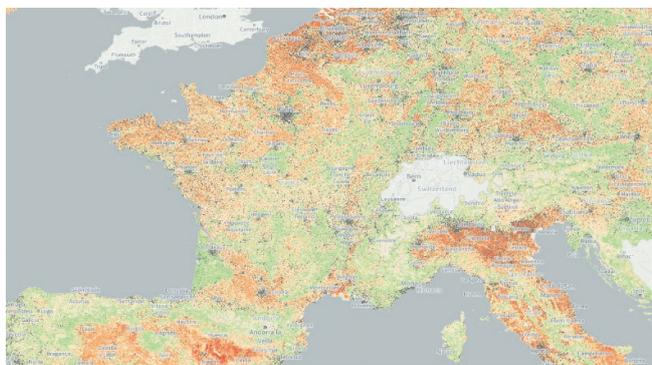
Le Pacte vert pour l'Europe, ou European Green Deal, est la feuille de route environnementale de la Commission européenne mise en place en 2019. La restauration et la protection de la santé des sols y prennent une place particulière depuis 2021, avec le développement de la mission « Un pacte pour des sols sains en Europe ». Une nécessité face au déclin grandissant des sols européens d'après le relais de nombreux experts. Baisse de productivité, chute de la biodiversité, phénomènes météorologiques extrêmes, diminution de la séquestration du carbone : les atteintes portées aux sols auraient un coût évalué à plusieurs milliards d'euros par an (Commission Européenne).

## Les sols européens, ressources sous surveillance

L'Europe s'est dotée de plusieurs outils afin de suivre l'état et d'améliorer la qualité de ses sols. Lancé en 2020, l'Observatoire européen des sols (EUSO) compile des données sur l'état des sols pour leurs utilisateurs et mène des activités de recherche et d'innovation. C'est ensuite l'ESDAC (Centre européen de données sur les sols) qui stocke et met à disposition ces résultats scientifiques. De quoi dresser un état des lieux complet des sols européens.

### LA QUALITÉ DES SOLS MENACÉE EN EUROPE

À ce jour, 61% des terres européennes sont susceptibles d'être touchées par un ou plusieurs processus de dégradation ou d'imperméabilisation des sols. Ce chiffre prend en compte plusieurs processus : l'érosion du sol (hydrique, éolienne, par le feu ou les récoltes), sa pollution (au cuivre, mercure ou zinc), l'état des nutriments (excès ou carence en azote, phosphore), la baisse de sa biodiversité, son compactage, sa salinisation, ou encore son imperméabilisation. Un état des lieux qui permet de mettre en lumière les enjeux de la préservation des sols.



Nombre de processus de dégradation des sols européens (ESDAC)

### AGRICULTURE, INDUSTRIE ET URBANISATION : ENJEUX MAJEURS DES SOLS EUROPÉENS

Les terres agricoles couvrent environ la moitié de la superficie de l'Union Européenne (UE) et sont étroitement liées à la santé des sols. Afin que les pratiques agricoles soient conformes aux politiques européennes en matière de protection des sols, des règles et des mesures sont appliquées par la Politique Agricole Commune (PAC). Ainsi il est nécessaire, pour en bénéficier, d'assurer une couverture végétale minimum des sols, de pratiquer une gestion minimale des terres pour limiter l'érosion et de maintenir les niveaux de matière organique des sols. Les différents pays de l'UE appliquent ensuite des mesures d'encouragement plus spécifiques : soutien de l'agriculture biologique, développement forestier, etc.

Le passé industriel de l'UE a aussi une importance sur la qualité de ses sols : 2,8 millions de sites sont potentiellement pollués par des activités comportant ou ayant comporté un risque industriel (AEE). Les industries (minières, sidérurgiques, électroniques, etc.) ont un impact sur les sols, par l'émission de polluants, les rejets d'eaux usées et la production de déchets. L'UE accompagne les sites contaminés dans leur sécurisation, leur dépollution ou leur requalification.

Enfin, avec une augmentation de la population urbaine de 30 millions de personnes d'ici à 2050, l'urbanisation européenne se tourne vers les villes compactes, pour limiter l'imperméabilisation de nouvelles terres naturelles ou agricoles.

### OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) EN FRANCE

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021, l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » en 2050. L'ensemble des documents de planification et d'urbanisme (SCoT, PLU(i), etc.) devra intégrer d'ici 2028 l'absence d'artificialisation nette. Renforcement du dialogue territorial, ou encore interdiction des autorisations d'exploitations commerciales artificialisantes, sont des mesures phares de l'objectif ZAN. La densification est également un levier pour transformer l'existant : revitaliser les petites et moyennes communes, réinvestir les friches, remobiliser les logements vacants, valoriser les périphéries urbaines et renaturer les villes. Toutefois, cet objectif peut impacter plus fortement le monde rural que les villes. Une réflexion est engagée au niveau national afin de permettre aux territoires ruraux de continuer à porter des projets de développement territoriaux et économiques.



# Des programmes européens de préservation des sols

« Un pacte pour des sols sains en Europe » est une des cinq missions lancées en 2021 dans le cadre du programme Horizon Europe. L'objectif d'ici 2030 : mener la transition vers la restauration et la protection des sols. Avec la mise en place d'un réseau de 100 sites d'expérimentation, un programme de recherche et d'innovation, une surveillance accrue des sols, des propositions concrètes pour les gestionnaires des terres, les décideurs politiques et une sensibilisation des citoyens, l'UE espère inverser la tendance. Cette mission s'accompagne de plusieurs dispositifs européens complémentaires.

## LA STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE »



En 2020, la Commission Européenne adopte la stratégie « De la ferme à la table », volet agricole du Pacte vert. Il s'agit d'aller vers un système alimentaire européen « durable, sécurisé et résilient ». Des objectifs concrets sont mis en avant : réduire l'utilisation des pesticides de 50 %, celle des fertilisants d'au moins 20 %, et convertir 25 % des terres agricoles en agriculture biologique. La PAC, des aides d'États ou des initiatives privées financent ces initiatives : boisement et reboisement, agroforesterie, utilisation de cultures dérobées, de jachères, restauration des tourbières et des zones humides.

Le monde agricole se mobilise cependant depuis plusieurs mois dans toute l'Europe. La PAC et le Pacte vert sont dénoncés par les organisations agricoles : lourdeurs administratives, retards de paiements, répartition inégale des aides, inflation... Pour maintenir une agriculture française face à la concurrence internationale, qui n'a pas les mêmes contrôles d'ensemble, la question des clauses miroirs est posée (imposer les normes environnementales ou sanitaires appliquées en Europe aux pays importateurs, dans le cadre d'accords de libre échange). Les débats liés à la mobilisation du monde agricole dans de nombreux pays peuvent remettre en cause certains objectifs et outils. Le nouveau Parlement européen, issu des élections du 9 juin, doit traiter de ces questions essentielles. Quoi qu'il en soit, la question de la préservation des sols représente un enjeu pour l'avenir de l'agriculture en général et du monde rural en particulier.

## LE PLAN D'ACTION « ZÉRO POLLUTION » D'ICI À 2050

La volonté de la vision « Zéro pollution » pour 2050 est de réduire la pollution de l'air, de l'eau et du sol, pour créer un environnement contenant moins de substances toxiques. Concernant la qualité des sols, il s'agit de réduire de 50 % les pertes de nutriments et l'utilisation de pesticides chimiques d'ici 2030. Les résultats de ces dernières décennies montrent une évolution positive concernant les pesticides. L'agriculture européenne et française en particulier est en pointe sur ces questions. En revanche, la perte des nutriments des sols européens continue de s'aggraver.

## LA DIRECTIVE SUR LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES (IED)

Cette directive est le principal instrument de l'UE pour réglementer les émissions polluantes des installations industrielles.

Ce sont environ 52 000 installations industrielles qui sont tenues de fonctionner conformément à un permis, qui prend notamment en compte les émissions dans l'air, l'eau et le sol, la production de déchets, l'utilisation de matières premières, l'efficacité énergétique et la restauration du site après la fermeture.

## BIENTÔT UNE LÉGISLATION EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DES SOLS ?

Actuellement, les sols ne bénéficient pas du même niveau de protection juridique dans l'UE que l'air et l'eau. Il a été demandé en 2023 à la Commission Européenne d'établir un cadre juridique pour la protection et l'utilisation durable des sols.

La nouvelle législation reposera sur le renforcement de la surveillance des sols et de leur évaluation : poursuite du programme actuel d'échantillonnage des sols LUCAS Soils, développement de la télédétection grâce au programme Copernicus. L'objectif est de mettre à disposition des États membres les éléments scientifiques leur permettant de prendre des mesures adaptées aux conditions locales, climatiques et socio-économiques de leur territoire. L'objectif est d'atteindre 75 % de sols sains en Europe d'ici à 2030.

En juillet 2023, la Cour des comptes européenne (CCE) a cependant pointé du doigt le manque de moyens et d'ambition de cette loi.

Le texte a été voté lors de la session plénière du Parlement le 11 avril dernier. Les négociations interinstitutionnelles avec le Conseil de l'UE sont en cours.



EN SAVOIR PLUS :

- <https://www.ecologie.gouv.fr>
- <https://www.eea.europa.eu>
- <https://esdac.jrc.ec.europa.eu>
- <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>





# Un plongeon dans la vie souterraine !

Les sols jouent un rôle essentiel en tant que source de vie sur notre planète. Ces écosystèmes dynamiques abritent une biodiversité fascinante, des micro-organismes invisibles à l'œil nu aux organismes complexes tels que les vers de terre. Les sols fournissent un habitat vital pour de nombreuses plantes, contribuent à la filtration de l'eau et servent de base pour le développement de la végétation. Ils sont aussi le fondement de l'agriculture. Enfin nous y puisons de nombreuses énergies, sources nécessaires au fonctionnement de nos industries et à notre quotidien.

*Les sols sont des acteurs clés dans le cycle des éléments nutritifs, jouant un rôle central dans la décomposition de la matière organique et la libération de nutriments essentiels pour les plantes. Ils contribuent à la régulation du climat en stockant du carbone et en agissant comme un réservoir d'eau, influençant ainsi les conditions météorologiques locales. Les sols sont donc indispensables à la préservation de la qualité de l'air et de l'eau. Mais les sols sont aussi vulnérables. Avec le temps, les activités naturelles ou les êtres vivants, ils peuvent être remodelés.*

## La fresque du sol

Le sol abrite une richesse de diversité. Par l'action humaine ou naturellement, il est soumis à des aléas qui viennent altérer ou transformer sa structure et ses qualités. Relie les définitions à l'image correspondante, pour en apprendre plus sur ces modifications qui menacent l'état du sol.



**ARTIFICIALISATION** : altération durable de tout ou partie des fonctions d'un sol (biodiversité, cycle de l'eau, alimentation, régulation du climat...) par son occupation ou son usage par l'Homme.



**ÉROSION** : usure et transformation que les eaux, les vents et les actions atmosphériques font subir à l'écorce terrestre. Les mauvaises gestions parcellaires (agricole ou sylvicole) peuvent favoriser le ruissellement, qui l'amplifient. À court terme, cela remet en cause les capacités de production des sols, leur possibilité de stocker du carbone et cela peut entraîner de gros dégâts en aval. À l'extrême, c'est une perte pure et simple du sol et un retour au matériau parental d'il y a des milliers d'années.



**TASSEMENT** : entraîne un écrasement de la structure du sol et une diminution de sa porosité. Cela rend difficile - parfois impossible - la circulation de l'air et de l'eau, l'enracinement des plantes et la mobilité de certains organismes. Les pratiques agricoles et sylvicoles intensives concourent à cet impact sur le sol.



**DÉSÉQUILIBRES EN ÉLÉMENTS NUTRITIFS - ACIDIFICATION DES SOLS** : l'apport d'éléments nutritifs Azote (N), Phosphore (P), Potassium (K)... en trop fortes ou trop faibles quantités dans le sol peut avoir un impact négatif sur son fonctionnement. Ces déséquilibres peuvent induire des modifications du pH (acidification des sols), une perte de fertilité, une diminution de la biodiversité, la pollution de l'eau...



**SALINISATION** : augmentation de la teneur en sels minéraux des sols (sodium, potassium, magnésium, calcium, chlore, ou encore sulfate et bicarbonate). La présence de ces sels affecte négativement certains organismes du sol, la croissance des végétaux, peut rendre les sols improductifs et contaminer l'eau. La salinisation peut être d'origine naturelle par endroits, mais en contexte agricole la principale cause est une irrigation inadaptée des cultures.



a



b



c



d



e



# Mets tes connaissances à l'épreuve avec ce quiz !

1 - On reconnaît un sol sain à ...

- A. sa dureté.
- B. ses nombreux vers de terre.
- C. sa teneur en eau.

2 - Une plante peut, grâce à ses racines, ...

- A. absorber des nutriments et de l'eau.
- B. assécher le sol.
- C. aérer les couches du sol.

3 - Dans une poignée de terre fertile ...

- A. vivent au moins 5 êtres vivants.
- B. vivent plus d'êtres vivants que d'hommes sur Terre.
- C. ne vit aucun être vivant.

4 - Le ver de terre ...

- A. maintient l'ordre entre les couches du sol.
- B. permet une bonne aération du sol.
- C. aime les sols secs.

5 - Le sol ne peut pas absorber d'eau ...

- A. s'il est compacté par des machines lourdes.
- B. s'il y a trop d'arbres.
- C. si trop de feuilles jonchent le sol.



## Expérience : découvre la vie du sol avec un vieux slip, un vieux t-shirt ou une vieille chaussette !

Pour observer la vie et la biodiversité sous terre, une expérience amusante consiste à planter un vieux slip, un vieux t-shirt, une vieille chaussette ou un autre vêtement usagé ! Après deux mois, tu pourras le déplanter et découvrir ce qu'il en reste. Les trous formés sont des signes du travail des petits organismes qui peuplent nos sols.



### Le Jour J : plante ton vieux slip !

- 1 Creuse un trou d'environ 15 centimètres de profondeur.
- 2 Places-y à plat le vieux slip blanc 100% coton. Le slip sera de préférence non coloré et usagé. Tu peux planter un autre tissu en coton blanc, mais il est possible qu'il se dégrade en intégralité : s'il possède un élastique (non dégradable), il sera plus facile de le retrouver.
- 3 Rebouche le trou en marquant l'emplacement avec un tuteur par exemple, pour le retrouver facilement.



### Deux mois plus tard : déterre-le...

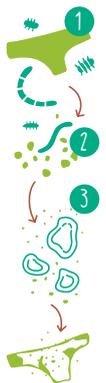
- 4 Procède délicatement, rince-le à l'eau claire, puis laisse-le sécher.

### Que se passe-t-il sous terre ?

- Les petits animaux du sol mangent le tissu en coton et le découpent en minuscules morceaux.
- Lors de leur digestion, ils transforment cette matière organique et rejettent des excréments.
- C'est au tour des bactéries et champignons microscopiques de dégrader ces excréments. Ils absorbent les molécules et libèrent des enzymes pour découper celles qui sont trop grosses.

Si le tissu est décomposé entièrement ou en partie, ton sol est vivant ! Continues à le nourrir et le protéger.

Le sais-tu ?



Pour aller plus loin

Va voir sur le site de l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/ged/655/plante-ton-slip-mode-demploi.pdf> ou scannes le QR Code.





**Christian Ruault,**  
Vice-Pdt de l'Agglomération  
Saumur Val de Loire,  
en charge de la gestion  
et de la valorisation  
des déchets,  
Maire de St-Philbert-du-Peuple

## ÉDITO

La conscience environnementale est en constante évolution et le tri des déchets devient un acte de citoyenneté fondamental. En séparant nos déchets recyclables, organiques et valorisables, nous exprimons notre responsabilité envers notre planète : le geste de tri des déchets contribue à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des écosystèmes fragiles. En tant que citoyens, nous avons le devoir moral de prendre soin

de notre environnement et de promouvoir des pratiques durables. Pour cela, un feu vert a été donné à Kyrielle, le service Déchets ménagers de l'Agglomération Saumur Val de Loire, pour lancer de multiples actions permettant d'accompagner les usagers à un tri de meilleure qualité. Ensemble, en adoptant des comportements responsables, nous pouvons construire un avenir plus propre, plus sain et plus durable pour toutes et tous.

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI DES EMBALLAGES

Le tri des déchets ne se limite pas à une obligation légale, mais représente un véritable acte de solidarité envers les autres habitants du territoire. Le tri des emballages, lorsqu'il est mal réalisé par l'utilisateur, génère un double impact :

→ IMPACT ENVIRONNEMENTAL : les déchets ne sont pas valorisés et parcourent plus de kilomètres pour être éliminés.

→ IMPACT FINANCIER : la collectivité doit payer deux fois le coût de traitement : une fois au Centre de tri et une autre fois à l'Unité de Valorisation Énergétique, auquel il faut ajouter le coût de traitement inter-sites.

Aujourd'hui, près d'1/4 des déchets jetés dans les conteneurs jaunes par les habitants n'y ont pas leur place (selon les relevés effectués au Centre de tri TRIVALOR à St-Barthélemy-d'Anjou). Ainsi, les élus de l'Agglomération Saumur Val de Loire, via Kyrielle, ont lancé une campagne multicanale pour sensibiliser au bon geste de tri.

- En cas d'erreur de tri, une « cravate » est accrochée à la poubelle jaune, qui n'est pas collectée.
- L'affichage des consignes de tri sur les points d'apports volontaires a été refait.
- Le guide du tri a été remis à jour, disponible sur l'appli Kyrielle ou sur [www.saumur-aggloproprete.fr](http://www.saumur-aggloproprete.fr) ou en mairies.
- En partenariat avec les bailleurs et syndicats de co-propriété, l'affichage des consignes dans les locaux « poubelles » a été refait.



Cravate de tri  
sur poubelle jaune

- Un ambassadeur du tri vient à la rencontre des habitants depuis le mois d'avril pour répondre à leurs questions et livrer ses conseils lors de marchés ou événements.
- Les sites Internet, les réseaux sociaux de l'Agglomération et de Kyrielle portent les campagnes d'informations de CITEO qui accompagne la collectivité dans la réduction des refus de tri.
- Une campagne d'affichage promotionnelle pour limiter les erreurs de tri sera lancée à l'échelle du territoire.

... Et bien sûr la poursuite des animations scolaires avec l'équipe d'animateurs-préventeurs (sur l'année scolaire 2022-2023, plus de 5 000 élèves ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets).

## EXPÉRIMENTATION DE COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

En test depuis janvier 2024, des bornes réservées aux déchets alimentaires accueillent les dépôts des habitants de trois quartiers de Saumur. En parallèle, cinq professionnels volontaires bénéficient d'une collecte séparée expérimentale.



Borne biodéchets  
alimentaire

Le bilan réalisé prochainement à l'issue de ce test permettra aux élus de l'agglomération de statuer sur le scénario de gestion des biodéchets à déployer sur le territoire. Valorisés en compost, les déchets recueillis contribuent à diminuer le poids des poubelles « ordures ménagères » car actuellement, celle-ci est constituée à 23 % de déchets alimentaires.

### Kyrielle

201 bd Jean Moulin - 49400 Saumur  
02 41 50 44 67 - [accueil@aggloproprete49.fr](mailto:accueil@aggloproprete49.fr)  
[www.saumur-aggloproprete.fr](http://www.saumur-aggloproprete.fr)



**Philippe Chalopin,**  
Président de la  
Communauté de  
Communes  
Baugeois-Vallée,  
Premier Vice-Président  
du Conseil Départemental,  
Maire de Baugé-en-Anjou

## ÉDITO

Ces prochains mois débiteront les travaux de « remise à neuf » pour les déchèteries sur les sites de Baugé-en-Anjou et ensuite de Noyant Villages. Le site de Beaufort-en-Anjou, réhabilité une première fois en 2018, sera modernisé en 2025. Les travaux sur la déchèterie de Beaufort n'entraîneront pas la fermeture du site, à la différence des travaux sur les sites de Baugé et Noyant.

Comme nous vous l'avons indiqué dans le numéro précédent, l'objectif de ces travaux est de réadapter les espaces d'accès et de dépôts pour une circulation plus fluide et d'apporter des services supplémentaires aux usagers, grâce à de nouvelles filières de tri (jouets, plastiques durs, articles de sport, zone de réemploi, pneus, matériel de construction du secteur du bâtiment).

Les travaux démarreront cette année et devraient s'achever fin 2025. Le calendrier a été conçu pour qu'au moins deux déchèteries soient toujours accessibles sur le territoire.

La fréquentation des déchèteries est conséquente, elle représente 76 000 visites pour l'année 2023. Vous pourrez d'ailleurs voir le détail des visites ainsi que le budget alloué par déchèterie sur le graphique ci-contre.

### MODERNISATION & MISE AUX NORMES Coût global : 3,2 Millions €



### Rétroplanning (sous réserve de contraintes climatiques et réglementaires) :

- Baugé : Fermeture automne 2024 jusqu'au printemps 2025.
- Beaufort et Noyant : Fermeture (partiel pour Beaufort-en-Anjou) printemps 2025 jusqu'à fin d'année 2025.

### PROJET DÉCHÈTERIE BAUGÉ - EN-ANJOU



NOUVEAU



Mes Déchets - Baugeois-Vallée  
Téléchargez l'application mobile !



Communauté de Communes Baugeois-Vallée

15 avenue Legoulz de la Boulaie - Baugé  
49150 Baugé-en-Anjou  
www.baugeoisvallee.fr

## Tout savoir sur le tri et le recyclage des emballages en verre

### TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE SE RECYCLENT, TRIONS-LES !

Dans les **conteneurs de tri « vert »**, on dépose **uniquement des emballages en verre**, qu'ils viennent de la **cuisine** (bouteille d'huile, pot de confiture,...), de la **salle de bain** (flacon de parfum, pot de cosmétique,...), même s'ils sont  **cassés**.

**Inutile de les laver**, il suffit de bien les vider. Pensez à retirer les couvercles métalliques (à déposer dans le conteneur « jaune ») et les bouchons de liège (à déposer en déchèterie).



*Les déchets, c'est dedans et pas devant les conteneurs de tri !*

### ATTENTION AUX FAUX AMIS !

Le **verre de la vaisselle** (verre de table, assiette, plat), **les miroirs, les objets de décoration en verre ne sont pas des emballages. Ils ne se recyclent pas.**

Ces objets composés de **matières différentes** (pyrex, porcelaine, vitrocéramique, verres spéciaux) ne fondent pas avec le verre des emballages, créant des défauts dans la fabrication des nouvelles bouteilles. **Il faut donc les jeter à la déchèterie.**



### LES ÉTAPES DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN VERRE



### ASTUCES DE RÉUTILISATION

Avant de jeter les emballages en verre, pourquoi ne pas les réutiliser ? Par exemple, une bouteille avec de la peinture décorative deviendra une carafe ou un soliflore. Les pots peuvent resservir au stockage d'achat en vrac ou pour des confectons maison (confiture, compote, sauce,...).





Votre service de collecte



**Xavier Dupont,**  
Président de  
la Communauté  
de Communes  
Touraine Ouest  
Val de Loire

## ÉDITO

### LA GESTION DES DECHETS SUR NOTRE TERRITOIRE

La CCTOVAL s'engage résolument dans une politique de gestion des déchets visant à préserver son environnement et son patrimoine local.

Dans cette optique, notre collectivité a instauré de longue date une collaboration avec le SIVERT qu'elle a étendu du Bourgueillois à la Castelvalérie puis aujourd'hui au Langeaisien (Langeais, Cinq-Mars-la-Pile et Mazières-de-Touraine). Ainsi, toutes les ordures ménagères résiduelles (bac noir) collectées par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire sont traitées par l'Unité de Valorisation

Energétique de Lasse. Les déchets sont valorisés dans un four, afin de produire de l'électricité et de la chaleur. Les fumées sont encapsulées et détruites afin de ne causer aucune nuisance environnementale, hormis la production de CO2 liée à toute combustion. Le bilan de fonctionnement de l'UVE est disponible sur le site du SIVERT : [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr).

Parallèlement, tous les déchets issus du tri (sac jaune) sont transférés au centre de tri Anjou Trivalor à Saint-Barthélemy-d'Anjou pour être triés grâce à des trieurs optiques, des séparateurs balistiques et magnétiques mais également par des agents chargés de l'affinage manuel du tri des déchets. Ce process permet d'obtenir 10 flux de matières recyclables différentes.

Cette stratégie de valorisation des déchets mise en place par la CCTOVAL en lien avec le SIVERT représente une gestion des coûts de traitement maîtrisée et une action d'économie circulaire optimisée.

## UNE SIXIEME DECHETERIE À LA CCTOVAL !

En effet depuis le 1er janvier 2024, la déchèterie de Cinq-Mars-La-Pile est gérée par la CCTOVAL et est accessible à tous les habitants de son territoire.

Elle est ouverte les lundi (14h/18h), mercredi (9h/12h-14h/18h), vendredi (14h/18h) et samedi (9h/12h - 14h/18h).

14 rue de l'Europe - 37130 Cinq-Mars-La-Pile



### Service Prévention et Gestion des déchets

J'ai un problème de collecte ?  
Une question sur la gestion de mes déchets ?  
📧 Je contacte le service prévention et gestion des déchets :  
[gestiondesdechets@cctoval.fr](mailto:gestiondesdechets@cctoval.fr) - 02 47 97 89 75

J'ai besoin de remplacer mon bac d'ordures ménagères ?  
J'ai besoin de sacs jaunes ?  
📞 Je contacte ma mairie.



## LE COMPOSTAGE

Afin de vous permettre de valoriser vos biodéchets, la CCTOVAL met à disposition de chaque foyer un composteur à prix réduit !

Notre équipe d'ambassadeurs du tri et guides composteurs vous donnera tous les conseils pour bien démarrer votre compost !

**Retrouvez toutes les informations sur [cctoval.fr](http://cctoval.fr)**

**C.C. TOVAL**  
Service Prévention et Gestion des déchets  
1, impasse Clé des Champs - 37 140 Bourgueil  
02 47 97 89 75 - [gestiondesdechets@cctoval.fr](mailto:gestiondesdechets@cctoval.fr)  
[cctoval.fr](http://cctoval.fr)



**David LAGLEYZE,**  
Président des 3RD'Anjou

## ÉDITO

Depuis deux ans, nous construisons votre nouveau syndicat, les 3RD'Anjou, au service des trois communautés de communes. Notre ADN : être en proximité sur les territoires avec des accueils physiques, et la PRÉVENTION, au cœur de nos priorités, afin de réduire l'empreinte environnementale de nos déchets sur le territoire. Très concrètement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Les 3RD'Anjou sont désormais dotés d'un plan de prévention suivi par une commission élargie (association, chambres consulaires, etc.) pour mettre une vraie stratégie et un suivi sur le syndicat.
- Le poids de nos déchets tant sur les poubelles d'ordures ménagères que celles de tri continue de baisser et nous positionne bien en deçà de la moyenne régionale.
- 100 % des ordures ménagères sont désormais valorisées à l'UVE Salamandre de LASSE et produisent de l'énergie électrique et thermique, améliorant ainsi notre bilan carbone.
- La trajectoire nous confirme la pertinence des orientations prises et nous invite à poursuivre nos efforts pour baisser le poids de nos poubelles.

Pour atteindre nos ambitions, nous pouvons notamment agir sur deux leviers :

**COMPOSTER :** nous proposons depuis plusieurs années des composteurs\* et subventionnons l'achat de lombricomposteurs\*\* pour vous permettre de supprimer les « bioressources » de vos poubelles (30 % du poids de la poubelle des ordures ménagères) et permettre un retour immédiat à la terre. Des sessions de formations sont régulièrement réalisées sur l'ensemble du territoire pour vous accompagner dans ce geste de tri.



**LIMITER L'APPORT DE DÉCHETS VERTS :** privilégier le compostage pour les feuilles mortes et vos tontes composées essentiellement d'eau. Favoriser le broyage\*\*\*.



Soyez assurés de la volonté de votre conseil syndical de tout mettre en œuvre pour vous apporter « le meilleur service au meilleur coût en assumant notre responsabilité environnementale ».

**Bonne lecture,**

*\*Forum d'échange, participation de 20 à 55 € selon le modèle choisi.*

*\*\*Subvention de 20 €. \*\*\*Aide de 50 % du montant d'achat dans la limite de 150 €.*

## MISSION ZÉRO, EN AVANT POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :

3<sup>ème</sup> édition,  
le samedi 16 novembre  
2024 à Étriché !  
Le thème traitera  
des emballages,  
comment bien les trier  
et encore mieux,  
comment les substituer ?

### ASTUCES DES 3RD'Anjou :

#### POUR LES TONTES :

Afin de limiter l'apport des déchets verts en déchèterie, la tondeuse est un allié – équipé du dispositif mulching. L'herbe est laissée sur votre terrain, le broyat rejeté se dépose entre

les brins du gazon, formant une couche protectrice conservant l'humidité du sol. Lorsqu'il se dégrade, il se transforme en engrais azoté naturel, bénéfique pour la santé de la pelouse. Au pied de vos arbustes, la tonte séchée se comportera également comme un paillis protecteur contre la

sécheresse et les mauvaises herbes. Vous pouvez également en déposer une petite partie dans votre composteur.

#### POUR LES PETITS BRANCHAGES :

En passant plusieurs fois avec la tondeuse, ils pourront devenir un paillage de qualité.

→ **Nos déchets de jardin : une ressource naturelle à valoriser.**

### 3RD'Anjou

Siège social : 103 rue Charles Darwin  
49 125 Tiercé - 02 41 59 61 73  
contact@3rdanjou.fr - www.3rdanjou.fr



### 2 accueils de proximité :

- 13 ZA la Promenade  
49750 Beaulieu-sur-Layon
- 2 rue d'Angers – Le Louroux Béconnais  
49370 Val d'Erdre-Auxence